



Fiches-labels

La mention Nature & Progrès pour les produits d'entretien

Pour un nettoyage écologique, on peut opter pour des produits d'entretien qui portent un label. Il existe aussi l'exigeante mention Nature & Progrès.



NATURE &
PROGRES

Les produits d'entretien écologiques qui portent la mention Nature & Progrès apportent diverses garanties pour l'environnement et la santé. Au-delà de critères techniques exigeants, la certification a aussi une portée plus large, avec une philosophie de respect du vivant, des personnes qui fabriquent les produits (et leurs ingrédients) et de celles qui les

utilisent.

> Voir aussi : [À quels labels reconnaît-on un produit d'entretien écologique ?](#)

L'avis d'écoconso

La mention Nature & Progrès se base sur une série de **critères stricts**. La composition des produits doit notamment reposer sur des matières végétales bio ou des matières minérales qui ne proviennent pas de la pétrochimie. Mais ses exigences vont encore plus loin que la réglementation européenne sur l'agriculture bio. **Aux critères purement techniques du bio, la mention Nature & Progrès ajoute d'autres éléments** généralement attendus d'un produit écologique : des ingrédients locaux, fabriqués de façon artisanale, vendus en circuit court, produits par des agriculteurs et agricultrices correctement rémunéré-es, etc.

Autre point d'intérêt : il ne s'agit pas d'une certification pour un seul produit, **elle doit s'appliquer à toute la gamme de produits** et la démarche concerne aussi les processus de fabrication.

Nature & Progrès vise également à **renforcer le tissu social entre les producteurs et le lien avec les consommateurs**. Les contrôles ne sont d'ailleurs pas indépendants. Il s'agit d'un contrôle par les pairs, voulu par Nature et Progrès.

Le revers de la médaille c'est que les produits d'entretien avec la mention Nature & Progrès sont **difficiles à trouver en grande surface**. Ils sont plutôt disponibles dans certains magasins bio ou sur des sites de vente en ligne.

Résumé des critères

Ces produits de nettoyage écologiques sont à base de matières premières végétales issues de l'agriculture bio ou de matières minérales qui ne proviennent pas de la pétrochimie.

Produits concernés

La mention Nature & Progrès est disponible pour divers types de produits : [cosmétiques](#), [alimentation](#)...

En ce qui concerne les produits d'entretien, on le trouve sur les produits liquides, en poudre ou en pâte, les assouplissants, les désinfectants et les produits pour fosses septiques et canalisations.

Portée du label

Ce label contient :

- **des critères environnementaux : oui.**
- **des critères sociaux : oui.**
- **des critères liés à la santé : oui.**
- **des critères liés au bien-être animal : oui.**

Cette mention concerne l'ensemble du cycle de vie du produit.

Critères du label

Les structures qui souhaitent adhérer à la mention Nature & Progrès doivent s'engager à conformer 100% de leur production au cahier des charges dans les 5 ans à partir de leur adhésion.

Voici les principaux critères à respecter.

Environnement

- Il faut adhérer à la charte Nature & Progrès qui a pour philosophie un projet de société basé sur des relations de convivialité et de proximité entre les humains et leur milieu. Dans cette charte les producteurs s'engagent à consommer d'une manière efficiente les ressources telles que l'eau, les énergies (opter pour du renouvelable) et les matériaux (pour la construction et les emballages).
- Le cahier des charges à respecter précise les critères suivants :
 - Les ingrédients doivent être d'origine naturelle (végétaux ou minéraux, seule la cire est autorisée comme produit animal) et provenir de l'agriculture bio.
 - Seuls les conservateurs non toxiques d'origine naturelle sont autorisés.
 - Les emballages sont en matériaux recyclés ou recyclables.
 - Une attention est portée aux pollutions avoisinantes et aux risques liés aux antécédents du terrain (pollution aux métaux lourds, radioactivité...).
 - Les tensioactifs doivent être biodégradables
 - Les procédés doivent être non dangereux pour les humains et l'environnement, en plus d'être transparents.
- La mention interdit :
 - l'utilisation des produits de synthèse ou issus de la pétrochimie.
 - certains composants problématiques pour la santé humaine et/ou la faune et la flore tels que le chlore, l'EDTA, les phosphates, les azurants optiques, les colorants et parfums de synthèses (ou se source animale), l'huile de palme (et ses dérivés) sauf si elle respecte la charte Nature & Progrès, les acides minéraux, les parabènes...
 - les produits jetables (lingettes) et les pastilles lavantes (qui nécessitent l'utilisation de produits synthétiques pour l'agglomération du produit)
 - certaines techniques de traitement et procédés de fabrication dangereux ou polluants. L'objectif est de maintenir la structure d'origine du carbone organique afin de préserver l'environnement et maintenir la biodégradabilité des composants. Sont donc interdits :
 - la transformation génétique (OGM)
 - le traitement par rayonnement ionisant^[1], irradiation, décoloration chimique, éthoxylation...
 - les matières premières non renouvelables. Certaines essences ou plantes reconnues en voie de disparition ne peuvent pas non plus entrer dans la composition des produits.

Bien être animal

La mention Nature & Progrès interdit d'utiliser des produits animaux, à l'exception de la cire d'abeille.

Santé

De nombreuses substances sont interdites, en raison de leur impact sur la santé humaine ou sur la faune.

Social

La charte Nature & Progrès s'engage à la préservation et le développement des cultures vivrières qui permettent « d'assurer la souveraineté alimentaire des populations et l'autonomie paysanne ».

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

[Le référentiel complet est disponible sur le site de Nature & Progrès.](#)

Gestion du label

L'ASBL Nature & Progrès est une organisation de l'agriculture biologique en Europe. L'association rassemble une trentaine de groupe régionaux constitués de professionnels et de consommateurs autour d'un objectif commun : promouvoir une agriculture respectueuse du vivant. Nature & Progrès élabore ses propres cahiers des charges, qui vont plus loin que la réglementation européenne, en concertation entre les adhérents professionnels et consommateurs.

Contrôle indépendant ?

Le label Nature & Progrès Belgique implique de respecter le règlement bio européen, qui impose un contrôle indépendant. Le respect des critères du bio est donc assuré par une certification indépendante.

Néanmoins, pour la partie spécifique à la mention Nature & Progrès, les producteurs sont « contrôlés » dans le cadre du système participatif de garantie (SPG). Ce système implique que, tous les 3 ans environ, des producteurs et productrices, ainsi que des consommateurs et consommatrices, rendent visite à la structure labellisée afin de vérifier ensemble le respect de la charte et du cahier des charges Nature & Progrès. Les solutions ou améliorations possibles sont discutées ensemble. Le contrôle n'est donc pas totalement indépendant pour les aspects non couverts par le règlement européen. Mais il semble peu probable qu'un producteur qui s'engage auprès de Nature & Progrès ne respecte la charte.

Site

<https://natureetprogres.org/?Mention>

Catalogue des produits / entreprises labellisés

> [Voir sur le site de Nature & Progrès.](#)

Plus d'infos

- [À quels labels reconnaît-on un produit d'entretien écologique ?](#)

[\[1\]](#) « Certains rayonnements (X et gamma) sont dit ionisants car ils émettent des « rayons » d'énergies suffisantes pour transformer les atomes qu'ils traversent en ions (un [atome](#) qui a perdu ou gagné un ou plusieurs électrons).» Source [IRSN](#) « Qu'est ce qu'un rayonnement ionisant ».

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:

<https://ecoconso.be/content/la-mention-nature-progres-pour-les-produits-dentretien>